



Camping de la Forêt SARL

Route de Septfontaine - F-25270 LEVIER

Tél. / Fax.: +33 3 81 89 53 46

Courriel : camping@camping-de-la-foret.com

web : www.camping-de-la-foret.com

CONTRAT DE LOCATION HLL

Article 1 – RESERVATION

La réservation ne pourra être prise en considération qu'après réception de votre contrat signé, accompagné de vos arrhes calculé dans le tableau ci-dessous et correspondant à :

- 30 % du montant de la location
- + 10 € de frais de dossier non remboursables.

Les dates sur la fiche de réservation jointe ne sont à remplir qu'après nous avoir consultés pour la disponibilité des locations. Dès réception de ce contrat une confirmation de réservation vous sera envoyée.

Type de Location	Tarif	Nbre de semaine	Total	30 % du total	Frais de dossier	Montant des arrhes
					10€	

Article 2 – PAIEMENT DU SEJOUR

La totalité du coût du séjour est payable à l'arrivée par chèque bancaire, CB, espèces, ou chèques vacances. Lorsque le séjour est débuté, aucun remboursement n'est possible pour cause de départ anticipé qu'elle qu'en soit la raison. De même, aucune réduction ne sera consentie pour une arrivée retardée.

Article 3 – RETARD ou ANNULATION DE SEJOUR

Au cas où vous devriez retarder votre arrivée, nous vous remercions de nous en aviser par écrit. Sans avis de votre part, votre réservation sera considérée comme nulle et nous nous gardons la possibilité d'attribuer la location à un autre client dès le lendemain 14 heures.

Toute annulation de réservation de votre fait devra être signalée le plus tôt possible et par écrit. Les arrhes ne pourront être remboursées, qu'à titre exceptionnel, si un cas de force majeure, dûment motivé, vous plaçait dans l'obligation d'annuler votre séjour. Nous vous demanderions alors, un justificatif (certificat de décès, certificat médical, etc..).

Article 4 – ARRIVÉE

Votre arrivée devra avoir lieu à partir du samedi 14h00. Une **caution de 200 €** en chèque vous sera demandée à l'arrivée. La remise des clés ne s'effectuera qu'au paiement complet du séjour et versement de la caution. Le locataire doit signaler tout problème dans les 24 h suivant son installation.

Article 5 – DÉPART

Votre départ devra avoir lieu le samedi avant 10h00. Les locations doivent être rendues propres. Un état des lieux et un inventaire seront effectués avant la restitution de la caution. Si l'état de propreté était jugé insatisfaisant, le coût du nettoyage serait facturé (montant forfaitaire de 40 €).

Article 6 – TARIFS 2007

	du 19/05 au 29/06 du 01/09 au 15/09	du 30/06 au 13/07 du 18/08 au 31/08	du 14/07 au 17/08
Mobil Home	370 €	430€	450 €
Chalet	310 €	390 €	410 €
Caravane	NA	280 €	290 €
Personne supplémentaire + 7 ans	28 €	31 €	35 €
Personne supplémentaire - 7 ans	16 €	18 €	22 €

Article 7 – EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTERIEUR

- Le bureau est ouvert de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 21h00, sauf urgences.
- Le camping est fermé aux voitures de 22 h à 7 h. Le silence doit être respecté à partir de 23 h.
- Un inventaire sera effectué à votre arrivée et avant votre départ, par nos soins et en votre présence.
- Votre HLL est installée sur un emplacement délimité. Afin de respecter vos voisins, nous vous remercions de ne pas déborder cette ligne, et de ne pas stationner votre voiture sur la place voisine.
- Aucune installation supplémentaire n'est autorisée sur l'emplacement de la location
- La location devra être rendue propre. Nous vous demandons d'être consciencieux, de penser à ceux qui occuperont les lieux après vous.
- Veuillez à la propreté de la vaisselle, des équipements à votre disposition (cuisinière, sanitaire, table et chaises...) et de la literie, etc....
- Toute dégradation du mobilier reste à la charge du locataire.
- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur.
- La perte des clés entraîne le changement du barillet de la porte, il vous sera facturé le cas échéant.
- Vos visiteurs doivent être signalés à la réception. Tout invité séjournant plus de 2h sur le terrain devra s'acquitter de la redevance personne supplémentaire.
- L'accès à la piscine (non surveillée) est strictement réservé aux clients du camping.
- Sur les aires de jeux, les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs parents.
- Nous demanderons aux parents d'accompagner les jeunes enfants au bloc sanitaire et d'y interdire les jeux afin d'y préserver la propreté.
- Les animaux sont acceptés gratuitement. Vous devez néanmoins les tenir en laisse. Il est interdit de les laisser seuls enfermés dans la location.
- Il est interdit de pendre du linge sur les barrières.
- Les jeux doivent être pratiqués sur les terrains prévus à cet effet et non sur les places non occupées ou sur les allées du camping.
- Pour la tranquillité et la sécurité, la vitesse sur le terrain est limitée à 10 km/h.

Nous soussignés.....déclarons avoir pris connaissance des conditions de location mentionnées ci-dessus, et être en accord avec celles-ci.

Fait à

Le

Signature(s) *(Précédée des mentions lu et approuvé)*